

# DIRECTION DE LA SEANCE

#### PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

| N° | 3993 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers qualifiés divers de type artisanal pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

## **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers qualifiés divers de type artisanal.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 3995 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT Nº

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs routiers et grands routiers pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs routiers et grands routiers.



# DIRECTION DE LA SEANCE

#### PROJET DE LOI

#### PLFRSS POUR 2023

| 10000E |            |
|--------|------------|
| N°     | 3997 rect. |
|        |            |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

# ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs de véhicule routier de transport en commun pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs de véhicule routier de transport en commun.



PLFRSS POUR 2023

| N° | 4000 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

DE LA SEANCE

| SOUS- | ANTI    | TIME   | TAT  | TATE | TATO |
|-------|---------|--------|------|------|------|
| 2002  | -AIVIII | עוויוע | L VI |      | 1    |

| $\mathbf{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| $\mathbf{G}$ | 9           |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### **ARTICLE 7**

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs de taxi pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs de taxi.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4003 rect. |
|----|------------|
|----|------------|

 $(n^{os} 368, 375, 373)$ 

2 MARS 2023

# **SOUS-AMENDEMENT N°**

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs de voiture particulière pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs de voiture particulière.



#### PLFRSS POUR 2023

| N°   4006 rect. | N° | 4006 rect. |
|-----------------|----|------------|
|-----------------|----|------------|

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# **SOUS-AMENDEMENT Nº**

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les coursiers pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les coursiers.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4008 rect. |
|----|------------|
|----|------------|

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

## **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères.



# PLFRSS POUR 2023

| N° | 4011 rect. |
|----|------------|
|----|------------|

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## **ARTICLE 7**

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs d'engin lourd de levage pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs d'engin lourd de levage.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4015 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

| $\mathbb{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| $\mathbf{G}$ | *           |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs d'engin lourd de manœuvre pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs d'engin lourd de manœuvre.



# DIRECTION DE LA SEANCE

PROJET DE LOI PLFRSS POUR 2023

| Nº | 4017       |
|----|------------|
| N° | 4017 rect. |
|    |            |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4020 rect. |
|----|------------|
| 11 | 4020 feet. |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les dockers pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les dockers.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4023 rect. |
|----|------------|
| N° | 4023 rect. |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# **SOUS-AMENDEMENT N°**

| $\mathbb{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| $\mathbf{G}$ | ō           |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

# ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les magasiniers qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les magasiniers qualifiés.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° 4026 rect. |
|---------------|
|---------------|

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

| C | Défavorable |
|---|-------------|
| G |             |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs qualifiés de systèmes de remontées mécaniques.



PLFRSS POUR 2023

| N° | 4028 rect. |
|----|------------|
|----|------------|

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

# ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les matelots de la marine marchande pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les matelots de la marine marchande.



PLFRSS POUR 2023

| N° | 4031 rect. |
|----|------------|
|    | 1          |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

# ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les capitaines et matelots timoniers de la navigation fluviale.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4034 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

DE LA SEANCE

| SOI | TS_A | M | FN | DI    | MS     | ENT | No |
|-----|------|---|----|-------|--------|-----|----|
|     |      |   | 1/ | 1 7 1 | '2   V |     |    |

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'État et des collectivités locales pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers non qualifiés des travaux publics de l'État et des collectivités locales.



DE LA SEANCE

#### PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

| N° | 4036 rect. |
|----|------------|
|----|------------|

 $(n^{\circ s} 368, 375, 373)$ 

2 MARS 2023

# **SOUS-AMENDEMENT N°**

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

# ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les aides-mineurs, ouvriers non qualifiés de l'extraction.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4038 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

| $\mathbb{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| G            | R ×         |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique.



# DIRECTION DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

| N° | 4040 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers de production non qualifiés dans la chimie, la pharmacie, la plasturgie, etc. pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers de production non qualifiés dans la chimie, la pharmacie, la plasturgie, etc.



## DIRECTION

DE LA SEANCE

#### PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

| N° | 4042 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers de production non qualifiés de la transformation des viandes.



#### DIRECTION .

DE LA SEANCE

#### PROJET DE LOI

#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4044 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# **SOUS-AMENDEMENT N°**

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

, sauf pour les ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers de production non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4046 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT Nº

| $\mathbf{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| G            |             |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers de production non qualifiés de l'imprimerie, presse, édition.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° | 4049 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les manutentionnaires non qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les manutentionnaires non qualifiés.



# PLFRSS POUR 2023

| N° | 4051 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# **SOUS-AMENDEMENT N°**

| $\mathbb{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| $\mathbf{G}$ |             |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## **ARTICLE 7**

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les déménageurs hors chauffeurs-déménageurs, non qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les déménageurs hors chauffeurs-déménageurs, non qualifiés.



DE LA SEANCE

#### PROJET DE LOI

PLFRSS POUR 2023

| N° | 4053 rect. |
|----|------------|
|    |            |

 $(n^{\circ s} 368, 375, 373)$ 

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

Défavorable

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

## **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers du tri, de l'emballage, de l'expédition, non qualifiés.



# PLFRSS POUR 2023

| N° 4055 rect. |
|---------------|
|---------------|

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT No

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les agents non qualifiés des services d'exploitation des transports pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les agents non qualifiés des services d'exploitation des transports.



# PLFRSS POUR 2023

| N° | 4057 rect. |
|----|------------|
|    |            |

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

| C | Défavorable |
|---|-------------|
| G |             |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## **ARTICLE 7**

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

, sauf pour les ouvriers non qualifiés divers de type industriel pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers non qualifiés divers de type industriel.



PLFRSS POUR 2023

| N° 4060 rect. |
|---------------|
|---------------|

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

| $\mathbf{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| G            | 2           |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## **ARTICLE 7**

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

, sauf pour les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° 4066 rect. |
|---------------|
|---------------|

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

, sauf pour les apprentis boulangers, bouchers et charcutiers pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les apprentis boulangers, bouchers, charcutiers.



#### PLFRSS POUR 2023

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

| $\mathbf{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| G            | ¥           |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les nettoyeurs pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

## **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les nettoyeurs.



#### PLFRSS POUR 2023

| N° 4070 rect. |
|---------------|
|---------------|

(n°s 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT Nº

| $\mathbf{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| G            | -           |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

# ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

## **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets.



# DIRECTION DE LA SEANCE

#### PROJET DE LOI

#### PLFRSS POUR 2023

N° 4072 rect.

(nos 368, 375, 373)

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

C Défavorable
G

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

## **ARTICLE 7**

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les conducteurs d'engin agricole ou forestier pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

#### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les conducteurs d'engin agricole ou forestier.



# PLFRSS POUR 2023

| 3.10        |            |  |
|-------------|------------|--|
| $N_{\circ}$ | 4074 rect. |  |
|             |            |  |

 $(n^{\circ s} 368, 375, 373)$ 

2 MARS 2023

# SOUS-AMENDEMENT N°

| $\mathbf{C}$ | Défavorable |
|--------------|-------------|
| $\mathbf{G}$ | E           |

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS, Mme VARAILLAS et M. SAVOLDELLI

#### ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ouvriers de l'élevage pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la présente loi s'applique

### **OBJET**

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ouvriers de l'élevage.